

si possible, faire pièce à tout exode de populations provoqué par des violations des droits de la personne. D'autre part, en tant que membre de la Commission de la condition de la femme, le Canada a participé à la conférence de Nairobi en 1985.

Notons que de nombreux Canadiens travaillent à titre personnel aux travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement, au Programme de volontaires des Nations Unies, au Comité de l'élimination de la discrimination raciale et au sein de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

L'ECOSOC coordonne les travaux des institutions spécialisées de l'ONU, organismes intergouvernementaux distincts et indépendants, possédant chacun leurs organes de délibération et d'exécution. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la formation de plusieurs de ces institutions (dont certaines existaient avant la création de l'ONU) et dans leurs activités; citons, entre autres : la FAO (fondée à Québec et dont le Canada est le principal contributeur), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNESCO, l'Organisation de l'aviation civile internationale (dont le siège est à Montréal), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (OAA).

La participation du Canada à la vie de l'OMS constitue un exemple de son vif intérêt pour les institutions spécialisées de l'ONU : il a fourni à l'OMS du personnel technique et spécialisé, il ouvre ses facultés de médecine et ses écoles de soins infirmiers au personnel technique et scientifique étranger, il communique aux autres pays le résultat de ses recherches dans les divers domaines médicaux.

Le Canada a reconnu, dès San Francisco, l'importance du développement économique. « Il nous appartient d'aider à instaurer une communauté mondiale où la sécurité sociale et le bien-être font partie du patrimoine de l'humanité », avait alors déclaré le premier ministre King. Le premier commissaire des Nations Unies à l'assistance technique fut un Canadien, M. Hugh Keenleyside. Des premières tentatives d'assistance de l'ONU est né, en 1965, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) auquel le Canada apporte son soutien, se classant au septième rang des pays donateurs. En 1983, il se classait au sixième rang des 17 pays donateurs de l'OCDE en termes d'aide publique au développement. Enfin, il s'est engagé à porter son aide publique au développement (APD) à 0,6 % de son PNB d'ici à 1990 et à 0,7 % d'ici à 1995. Les relations commerciales entre les pays développés et les pays en voie de développement sont importantes pour les deux parce que les pays en voie de développement dépendent des pays industrialisés dans les domaines tels que l'aide, la technologie et l'investissement, et les pays industrialisés dépendent également des pays en voie de développement dans le sens que les marchés des pays en voie de développement accueillent plus de 30 % des exportations des pays de l'OCDE.

Il est intéressant de noter que les considérations relatives à l'environnement occupent une place importante dans les programmes d'aide du Canada tout particulièrement en ce qui concerne la désertification et la déforestation. C'est ainsi qu'une délégation canadienne comprenant plusieurs représentants des collectivités indiennes et inuits s'est rendue à

la conférence biennale des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue au Botswana.

Le Canada participe au financement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à la Société financière internationale, à l'Association internationale de développement (AID) à la Banque asiatique pour le développement, à la Banque africaine pour le développement, à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque de développement des Caraïbes. Ces organismes reçoivent environ les deux tiers de l'aide multilatérale du Canada, à l'exclusion de l'aide alimentaire.

De son côté, le Fonds international de développement agricole, créé en 1976, a reçu 33 millions de dollars pour ses trois premières années de fonctionnement et, en 1982, l'apport canadien était de 42 millions de dollars. En 1983, le Canada a donné 200 000 dollars au Fonds des Nations Unies pour la Namibie. Le Canada vise à appuyer les réformes des divers institutions du système. Également, le Canada reconnaît qu'un élément essentiel est une nouvelle codification du droit international. Il s'agit là d'une fonction de l'ONU à laquelle le Canada est associé depuis longtemps. La Commission du droit international, par exemple, à laquelle fit partie une diplomate Canadien, M. Marcel Cadieux, remonte à 1947. Plus récemment, en 1983, le Canada a participé à la Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international. De 1964 à 1970, il a fait partie de la Commission spéciale sur les principes du droit international ayant trait aux relations amicales et à la coopération entre les États, et, en 1962, du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression.

Le sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont fait partie le Canada, a formulé des principes et permit d'élaborer plusieurs conventions. Le Canada a joué le rôle de chef de file dans l'élaboration des trois conventions sur les actes illicites d'intervention contre les aéronefs.

Le développement du droit maritime international revêt une extrême importance pour le Canada, dont les côtes s'étirent sur plus de 243 000 km. Il a donc pris une part active aux Conférences des Nations Unies sur le droit de la mer et il a signé la Convention qui en a résulté.

Rappelons en passant qu'un Canadien, M. John Read, est l'un des membres fondateurs de la Cour internationale de Justice où il a travaillé de 1946 à 1958. Le Canada s'est adressé à cette cour dans un litige avec les États-Unis au sujet de droit de pêche dans le golfe du Maine.

## LACNU : ASSOCIATION DYNAMIQUE

**J'**aimerais remercier très chaleureusement l'Association canadienne pour les Nations Unies du travail qu'elle accomplit, elle qui jouit d'un appui grandissant. Le succès qu'elle connaît n'est pas surprenant étant donné les excellents rapports qui ont toujours existé depuis la signature de la Charte entre les Nations Unies, d'une part, et le gouvernement et le peuple canadiens, d'autre

part », a déclaré le secrétaire général des Nations Unies en 1984.

L'ACNU a instauré la médaille Pearson de la paix remise chaque année à un Canadien ou à une Canadienne ayant oeuvré d'une façon remarquable au niveau international.

En mars 1985, l'ACNU a organisé une table ronde sur le thème suivant : *les Nations Unies, quarante ans après : crises et solutions*. La table ronde, qui réunissait des dirigeants d'organismes non gouvernementaux canadiens s'est déroulée en présence de l'ambassadeur et représentant permanent du Canada aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, et de l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche.

Tous les participants ont affirmé que les Nations Unies restaient la pierre angulaire de l'ordre mondial. Ils ont souligné la réussite des réalisations de cette organisation sur le plan humain mais ils ont reconnu la nécessité d'apporter certaines réformes à l'ONU. Leurs conclusions ont rejoint une déclaration faite par M. Lewis à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 décembre 1984 :

*Au cours des quarante dernières années, [l'activité de l'ONU] a contribué au bien-être de l'humanité. C'est pourquoi les attaques gratuites, devenues à la mode, contre l'Organisation des Nations Unies et visant à la diminuer ou à la ridiculiser, resteront vaines.*

*Les diverses institutions – que l'on pense au Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF), au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – comptent, après tout, parmi les plus belles expressions des aspirations et du dévouement de l'homme. Le succès qui a couronné les opérations internationales de maintien de la paix constitue un de ces rares exemples de bon sens tenace à l'échelle internationale. Le prestige et l'influence du Bureau du secrétaire général augurent bien de l'évolution de l'ensemble de l'Organisation et le titulaire actuel de ce poste s'est gagné la confiance de chacun des États membres, ce qui n'est que justice, compte tenu de sa compétence et de ses initiatives au sujet de l'Afghanistan, de Chypre, du Liban, du conflit Iran-Irak, pour ne mentionner que quelques exemples frappants. Dans ce contexte, il s'agit moins de mettre au point des solutions que de faire preuve d'assez d'habileté pour que reste ouverte la voie de ce dialogue entre nations, qui est d'une importance vitale. Ces initiatives modestes contribuent à préserver la stabilité d'un monde où abondent les menaces, les sujets d'inquiétude et les manifestations d'hostilité. Si le système des Nations Unies n'existait pas, il faudrait en inventer un qui lui ressemble.*

Le Canada continuera à faire sa part au sein de l'ONU. Selon un récent sondage d'opinion, plus de 80 % des Canadiens pensent qu'il est très important ou raisonnablement important de s'efforcer à favoriser la réussite de cette organisation.